

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 20 septembre 2019 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DOYELLE Laurent, Mme DULOT Catherine, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Philippe, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme SENECAT Valérie, Mme TOULOTTE Christine, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPHER Morgan

Procurations :

Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à M. VANDERBEKE Stéphane

Absente :

Mme LESTIENNE Anne

Excusés :

Mme GALFRE Carmen, Mme JOSIEN Christine, M. WAROQUIER Julien

Secrétaire de séance : Mme SENECAT Valérie

Président de séance : M. FLAJOLET André

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour du conseil de ce soir la délibération intitulée "Acquisition de terrain". En effet, la commune n'a pas reçu à ce jour l'avis de France Domaines, nécessaire pour délibérer. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité de retirer cette délibération de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour 3 délibérations :

- Soutien des jeunes au tissu associatif, sportif et culturel Saint-Venantais - Annule et remplace la délibération du 13 Avril 2018
- Projet de rénovation de l'Ancien Hospice de Saint-Venant - Contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais
- Décisions Modificatives

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'ajouter ces 3 délibérations de l'ordre du jour.

Remboursement des frais de stage BAFA aux animateurs du CLSH

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité, de reconduire pour 2019 :

- Le remboursement des frais de formation du personnel d'encadrement du Centre de Loisirs sans Hébergement à raison de 1/3 sur 3 ans

- Le remboursement des frais de stage de perfectionnement du personnel de direction en une seule fois,

Selon le tarif FRFC et aux seuls Saint-Venantais, à savoir :

STAGE DE BASE (BASE 2017)

BOURDON Charlotte	170 euros
DECOBERT Lola	170 euros
MOUQUET Clara	170 euros
DEHAINE Clara	170 euros
GOETBLOET-SAMIEZ Collyne	170 euros

STAGE DE PERFECTIONNEMENT (BASE 2017)

BOURDON Charlotte	162 euros
DECOBERT Lola	162 euros
MOUQUET Clara	162 euros
DEHAINE Clara	162 euros
GOETBLOET-SAMIEZ Collyne	162 euros

STAGE DE BASE (BASE 2018)

DUBURRE Sylvain	195 euros
PEREL Abel	195 euros
VANDAELE Manon	195 euros

STAGE DE PERFECTIONNEMENT (BASE 2018)

DUBURRE Sylvain	162 euros
PEREL Abel	162 euros
VANDAELE Manon	162 euros

STAGE DE BASE (BASE 2019)

SIMOENS Valentine	195 euros
BOULEKFOUF Gwënaelle	195 euros
GRELIN Laurie	195 euros
HOUVENAGHEL Amélie	195 euros
DEPLANQUE Léo	195 euros
FEREZ Valentin	195 euros
CALLOT Antonin	195 euros

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Tarifs CLSH Petites Vacances de Toussaint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un Centre de Loisirs sans Hébergement pendant les vacances de Toussaint du 21 au 25 octobre 2019 ouvert aux enfants résidant à Saint-Venant ou étant scolarisés au Groupe Scolaire Lamartine-Prévert.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

	QF<700 €	701 € <QF < 1300 €	>1301 €
Journée	53 €	58 €	63 €
Matin	28 €	32 €	34 €
Après-midi	28 €	32 €	34 €

2ème enfant et suivant			
Journée	48 €	53 €	58 €
Matin	24 €	28 €	30 €
Après-midi	24 €	28 €	30 €

- De fixer le tarif de la garderie pendant la période du CLSH Petites Vacances à savoir 2 heures le matin et 1 heure le soir ainsi qu'il suit :
 - o Le matin 1,50 €
 - o Le soir 1,00 €
 - o Matin et soir 2,00 €
 - o Dépassement après 18h15 2,00 €
- De recruter jusqu'à 10 animateurs pour la session,
- De rémunérer le personnel en application de la filière animation de la fonction publique territoriale selon les fonctions assurées pendant le centre, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Rémunération forfaitaire	Préparation pédagogique du centre (forfait)
Directeur	85 € / jour	160 €
Directeur adjoint	70 € / jour	105 €
Animateur	60 € / jour	30 €
Animateur stagiaire	50 € / jour	25 €
Animateur non diplômé	35 € / jour	20 €

- De rembourser les frais de séjour dès le 5^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical,
- De contracter les assurances nécessaires en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du CLSH,
- Que le paiement soit effectué uniquement à la Trésorerie de Saint-Venant,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions du Maire relatives au fonctionnement du CLSH Petites Vacances et approuve les tarifs proposés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Convention de mise à disposition de personnel technique à l'ESMS de SAINT-VENANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est sollicité par l'ESMS de Saint-Venant pour une mise à disposition de personnel afin d'effectuer quelques travaux en l'absence de personnel.

Vu la délibération n°2016-07 fixant le tarif de cette mise à disposition,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE la mise à disposition de personnel technique à l'ESMS de Saint-Venant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui règlera les modalités pratiques et financières.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 0, Abstention : 0)

N'ont pas pris part au vote : Mme BECUE Marie-Claude, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, Mme MENARD Michèle

Renouvellement de bail précaire au GAEC du Wattelot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle de terrain cadastrée AR 252 « Le Buisson » est louée au GAEC du Wattelot.

Le bail établi précédemment est arrivé à échéance. Il propose donc d'établir un nouveau bail pour la période à venir.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Vu la demande présentée par le GAEC du Wattelot – 95 rue verte à AIRE SUR LA LYS.

DECIDE d'accorder la location au GAEC du Wattelot pour une durée de une année (période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020) à titre précaire aux conditions et aux clauses énumérées au bail.

DESIGNE Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de bail précaire à Mr et Mme LOTTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 décembre 2014 accordant la location des parcelles AW 309 et 96 au profit de Monsieur et Madame LOTTE Albert, agriculteurs à Saint-Venant

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Vu la demande de renouvellement présentée par Mr et Mme LOTTE,

DECIDE d'accorder la location des parcelles AW 309 et 96 à Mr et Mme LOTTE Albert pour une durée d'une année (période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020) à titre précaire aux conditions et aux clauses énumérées au bail.

DESIGNE Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Subvention exceptionnelle - Aide au démarrage

Sur la proposition du Maire,
Le conseil municipal

DECIDE d'attribuer la subvention suivante

- Association des Jardins Ouvriers Saint-Venantals : 170 €
- Gym douce : 170 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Subvention exceptionnelle

Sur la proposition du Maire, le conseil municipal

DECIDE d'attribuer la subvention suivante

- **Saint-Venant Culture et Fêtes – Raid des Canaux : 300 €**
- **Saint-Venant Culture et Fêtes – Concert de Natacha Saint-Pier : 1 500 €**
- **Club des Anciens – Participation au forum des associations : 100 €**
- **Agri Ensemble – Participation au forum des associations : 100 €**
- **Amandéliz Family – Participation au forum des associations : 100 €**
- **ADCI – Participation au forum des associations : 100 €**
- **Le Brochet Saint-Venentais – Participation au forum des associations : 100 €**
- **Saint-Venant Athlétisme – Participation au forum des associations : 100 €**

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Création d'emploi saisonnier - Services Techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement des services techniques durant la période estivale et propose le recrutement d'un emploi occasionnel d'agent chargé de l'entretien des espaces verts et de l'entretien des bâtiments communaux durant le mois de septembre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et à l'unanimité,

DECIDE la création de 1 emploi occasionnel d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux pour septembre 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement,

PRECISE que cet emploi sera rémunéré à raison de 8h de travail maximum par jour sur la base de l'indice brut 347 – majoré 325.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Protection sociale complémentaire / Volet Santé

Mandat et adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Le Conseil Municipal de Saint-Venant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais retenant l'offre présentée par VYV – MNT au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du comité technique en date du 20 septembre 2019,

Considérant que la collectivité de Saint-Venant souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que la Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, et en avoir délibéré,

DECIDE

- 1- D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 5 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci
- 2- De participer au financement des cotisations des agents titulaires ou stagiaires pour le volet santé
- 3- De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :
 - 15 € brut pour la formule Sécurité
 - 20 € brut pour la formule Essentielle
 - 25 € brut pour la formule Renforcée
- 4- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- 5- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Reconstitution des Anciennes Ecluses – Demande de participation financière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de reconstitution des anciennes écluses sur un terrain situé en bord de Lys.

L'objectif est de reconstituer un espace mémoire en implantant, dans un terrain qui sera dédié à l'agrotourisme et au développement d'un verger public géré de façon associative, une réalisation souvenir des anciennes écluses avec panneaux pédagogiques et création d'un espace parking.

Le coût estimatif de ces travaux est de 48 100 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de participation financière au titre du programme européen LEADER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- LEADER	33 670 €
- Autofinancement	14 430 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

APPROUVER le projet de reconstitution des anciennes écluses sur un terrain situé en bord de Lys

SOLLICITER la participation financière au titre du programme européen LEADER pour un montant de 33 670 €

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Rénovation de la Porte du Nord - Demande de participation financière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la Porte du Nord située derrière l'école primaire, Chemin de Ceinture.

L'objectif est de rénover cette Porte, vestige des fortifications Vauban, fragilisée et abimée par le temps.

Le coût estimatif de ces travaux est de 122 130 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de participation financière au titre du programme européen LEADER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- | | |
|-------------------|----------|
| - LEADER | 85 491 € |
| - Autofinancement | 36 639 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

APPROUVER le projet de rénovation de la Porte du Nord située derrière l'école primaire, Chemin de Ceinture

SOLLICITER la participation financière au titre du programme européen LEADER pour un montant de 85 491 €

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Création d'un parking paysager et d'une aire de pique-nique en bord de Lys - Demande de participation financière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un parking paysager et d'une aire de pique-nique en bord de Lys.

L'objectif est de compléter l'offre de stationnement et d'aire de convivialité pour les nombreux visiteurs, amateurs de tourisme fluvial et de nature. Le coût estimatif de ces travaux est de 47 861 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de participation financière au titre du programme européen LEADER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- | | |
|-------------------|----------|
| - LEADER | 33 503 € |
| - Autofinancement | 14 358 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

APPROUVER le projet de création d'un parking paysager et d'une aire de pique-nique en bord de Lys
SOLLICITER la participation financière au titre du programme européen LEADER pour un montant de 33 503 €

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Acquisition d'une zone humide naturelle - Demande de participation financière de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un ensemble foncier dit 'Bois Crinquette' située entre le Malmeule et le Guarbecque, au niveau de la Rue d'Aire. Cet espace est une zone d'équilibre pour les inondations et sa préservation est capitale dans la lutte contre ce fléau.

L'objectif est de préserver ces espaces et d'en améliorer l'efficacité environnementale grâce à une gestion plus dynamique basée sur une convention avec le Conservatoire Des Espaces Naturels au profit de la biodiversité.

Le coût estimatif de cette acquisition foncière est de 114 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Agence de l'eau	79 800 €
- Conseil Régional	11 000 €
- Autofinancement	23 200 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

APPROUVER le projet d'acquisition d'un ensemble foncier dit 'Bois Crinquette' située entre le Malmeule et le Guarbecque, au niveau de la Rue d'Aire

SOLLICITER la participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour un montant de 79 800 €

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Gestion d'une zone naturelle humide à Saint-Venant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un ensemble foncier dit 'Bois Crinquette' située entre le Malmeule et le Guarbecque, au niveau de la Rue d'Aire. Cet espace est une zone d'équilibre pour les inondations et sa préservation est capitale dans la lutte contre ce fléau.

L'objectif est de préserver ces espaces et d'en améliorer l'efficacité environnementale grâce à une gestion plus dynamique basée sur une convention avec le Conservatoire Des Espaces Naturels au profit de la biodiversité.

Pour ce faire, il y a lieu de réfléchir à la conclusion d'un bail emphytéotique avec le CEN réglant les modalités de gestion de la zone par ce dernier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

L'AUTORISER à solliciter le CEN en vue d'établir une convention de gestion de cet espace avec les partenaires potentiels.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par l'Earl Le Forest à Haverskerque – ICPE – Autorisation environnementale unique - Avis

Monsieur le Maire expose à l'assemblée d'une demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un élevage avicole de 106 155 animaux par l'EARL LE FOREST.

Le projet de l'exploitation consiste en l'agrandissement de l'élevage avicole sur le site d'exploitation par la construction de deux nouveaux bâtiments d'élevage avicole. Un des bâtiments existants sur le site sera détruit, un autre sera désaffecté.

Après consultation par la commission des documents de l'enquête publique, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité,

DECIDE de donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un élevage avicole de 106 155 animaux par l'EARL LE FOREST.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présentation de l'arrêté préfectoral autorisant temporairement les prélèvements d'eau de surface pour l'irrigation 2019 sur le bassin versant de la Lys

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019 portant autorisation temporaire de prélèvements d'eau de surface pour l'irrigation 2019 sur le bassin versant de la Lys.

Pour la campagne d'irrigation 2019 :

- Le volume prélevable global par l'association est limité à 767 410 m³ pour une surface irrigable de 1096,3 ha
- Aucun pompage ne sera réalisé dès lors que le débit d'étiage ou débit moyen mensuel sec de récurrence cinq ans du cours d'eau sera atteint

Le conseil municipal prend acte de l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présentation de l'arrêté préfectoral du plan de gestion décennal de la Busnes et de ses affluents au titre de l'Article L.215-15 du Code de l'Environnement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'arrêté préfectoral du 28 juin 2019 autorisant la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane à réaliser l'ensemble des travaux prévus au dossier de plan de gestion de la Busnes et de ses affluents, sur le territoire des communes de Burbure, Busnes, Calonne sur la Lys, Gonnehem, Ham en Artois, Lillers, Robecq, Saint-Floris et Saint-Venant.

Ce plan de gestion est établi pour une durée de 10 ans, à compter de l'approbation de l'arrêté préfectoral.

Les travaux du plan des gestion concernent la Busnes (13,5 km), le Rimbert (13,5 km), le courant d'Ham – Le Plantier (5 km), le courant de la Demingue (7 km), la Cunette (1 km), soit un linéaire total d'environ 40 km.

La mise en œuvre des travaux prévus au plan des gestion relève du régime de l'autorisation. Le plan de gestion se décompose en deux plans d'actions :

- Le plan d'entretien

- Le programme de restauration.

Le conseil municipal prend acte de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Soutien des jeunes au tissu associatif, sportif et culturel Saint-Venantais - Annule et remplace la délibération du 13 Avril 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation de la commune aux associations ou organismes proposant des activités sportives et/ou culturelles lors de l'inscription d'un Saint-Venantais entrant en CP, 6^{ème} ou Seconde.

A compter du 1^{er} janvier 2018, cette participation est de 25 euros par enfant.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la participation de 25 euros par enfant entrant en CP, 6^{ème} ou Seconde

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Projet de rénovation de l'Ancien Hospice de Saint-Venant - Contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation global de l'ancien hospice en ville.

Ce projet consiste en :

- La construction d'une résidence accueil de 16 logements et de ses locaux d'activités
- L'aménagement de locaux associatifs
- L'installation d'une épicerie sociale
- L'aménagement de logements étudiants
- L'aménagement d'un espace culturel
- La rénovation d'éléments architecturaux remarquables

Le Département du Pas-de-Calais, dans le cadre de sa politique "Pas-de-Calais, passeur de Culturels 2016-2021" et de son accompagnement des actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine architectural, souhaite contractualiser avec la ville afin de participer à la reconversion de cet ensemble bâtiminaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais et tous les documents y afférant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Décisions Modificatives

Le Conseil Municipal,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE les décisions modificatives suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Article 2188 - Prog 3	- 3 600 €
Article 2031 - Prog 50	- 32 930 €
Article 2313 - Prog 50	32 930 €
Article 2188 - Prog 33	3 600 €
Article 2313 - Prog 48	2 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Article 238 - Prog 48	2 €
-----------------------	-----

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Mise aux normes des installations électriques de l'Eglise et réfection de l'éclairage - Sollicitation subvention DETR 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de mise aux normes des installations électriques de l'église et de réfection de l'éclairage. Le coût de ces travaux est estimé à 97 900,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE le programme des travaux à réaliser évalué à 97 900,00 € HT selon le financement suivant :

- DETR	24 475,00 €
- Fonds Propres	73 425,00 €

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Traversée de route - Rue du Bas Hamel

Traversée de route par fonçage section AW rue du Bas Hamel par écoulement du drainage des parcelles AW 133, 134 et 135 vers le collecteur des parcelles 3, 4, 5, 6, 7 en direction de la Vieille Lys. Travaux réalisés par l'ASADI.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE